



Divorce et carte titre de sejour

Par **Ninoussa**, le **04/03/2011** à **12:37**

Bonjour, rnrn On veux divorcer moi et mon mari apres 4 ans et un mois de mariage je suis de nationalité marocaine et lui de nationalité française mais aussi d' 'origine marocain.rnrnJe suis entrée en France par un Visa conjoint français.rnrnJ'ai récu ma carte de 10 ans il ya 8 mois.rnrnOn veux divorcer parce que lui il veux pas avoir des enfants et moi je veux toujours essayer faire un enfant.rn rnJe voudrai savoir si on divorce a. L amiable est ce que j aurai aucun problème avec la préfecture lorsque je voudrai changer mon nom maritale et mon adresse.rnrnMerci de me repondre

Par **commonlaw**, le **04/03/2011** à **16:27**

Bonjour,rnrnVous avez plus de 4 ans de mariage, vous n'avez donc pas à craindre un retrait de votre carte.rn[Si je divorce, ou si mon conjoint décède, est ce que le préfet peut me retirer mon titre de séjour?](#)rnrnCommonlaw